

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE
S/3083
17 août 1953
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT
OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente, sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur le point où en est leur examen à la date du 15 août 1953, l'exposé succinct que voici :

1. Question iranienne (voir S/1456).
2. Accords spéciaux prévus à l'Article 43 de la Charte et organisation des forces armées mises à la disposition du Conseil de sécurité (voir S/1456).
3. Règlement intérieur du Conseil de sécurité (voir S/1456).
4. Statut et règlement intérieur du Comité d'état-major (voir S/1456).
5. Réglementation et réduction des armements de type classique et des forces armées (voir S/1456 et S/2527).
6. Désignation d'un gouverneur pour le Territoire libre de Trieste (voir S/1456).
7. Question égyptienne (voir S/1456).
8. Question indonésienne (voir S/1456).
9. Procédure de vote au Conseil de sécurité (voir S/1456).
10. Procédure d'application des Articles 87 et 88 de la Charte concernant les îles du Pacifique sous la tutelle stratégique des Etats-Unis d'Amérique (voir S/1456).
11. Demandes d'admission (voir S/1456, S/2451 et S/2679).
12. Question palestinienne (voir S/1456, S/1864, S/1878, S/1904, S/1912, S/2104, S/2114, S/2150, S/2164, S/2258, S/2280, S/2303 et S/2325).
13. Question Inde-Pakistan (voir S/1456, S/1463, S/1472, S/1479, S/2025, S/2058, S/2070, S/2132, S/2416, S/2527, S/2845 et S/2890).
14. Question tchécoslovaque (voir S/1456).
15. Question du Territoire libre de Trieste (voir S/1456).
16. Question du Haïderabad (voir S/1456).

17. Notifications identiques adressées au Secrétaire général, le 29 septembre 1948, par les Gouvernements de la République française, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des Etats-Unis d'Amérique (voir S/1456).
18. Contrôle international de l'énergie atomique (voir S/1456).
19. Plainte pour invasion armée de l'île de Formose (Taiwan) (voir S/1774, S/1785, S/1831, S/1912 et S/1928).
20. Plainte pour bombardement aérien du territoire de la Chine (voir S/1774, S/1785, S/1803 et S/1811).
21. Plainte contre le Gouvernement de l'Iran pour non-observation des mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice dans l'affaire de l'Anglo-Iranian Oil Company (voir S/2364 et S/2398).
22. Proposition tendant à inviter les Etats à adhérer au Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi de l'arme bactérienne et à ratifier ledit protocole (voir S/2679 et S/2687).
23. Demande d'enquête au sujet d'un prétendu recours à la guerre bactérienne (voir S/2687 et S/2693).
24. Siège à pourvoir à la Cour internationale de Justice - Date de l'élection

A la 618ème séance du Conseil de sécurité, le 12 août 1953, le Président a présenté au Conseil un projet de résolution aux termes duquel le Conseil de sécurité, constatant qu'il existe un siège vacant à la Cour et qu'il doit être pourvu à ce siège vacant aux termes du Statut de la Cour internationale de Justice, décide, conformément à l'article 14 du Statut, que l'élection du juge appelé à pourvoir au siège vacant aura lieu au cours de la huitième session de l'Assemblée générale. Aucune objection n'ayant été formulée, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

